



SOMMAIRE

PAGE 1

◆ Visite du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale au Patronat burkinabé

PAGE 2

◆ Lancement de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme de garantie : vers de nouvelles perspectives pour le financement des entreprises

◆ Forum du secteur privé régional sur l'accord de partenariat économique : les organisations patronales ouest africaines harmonisent leurs positions sur les négociations en cours

PAGE 3

◆ Renforcement des capacités en matière de politiques commerciales

◆ Ambassade des Pays-Bas : des instruments néerlandais de financement pour le secteur privé

◆ 2^{ème} Session du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail

PAGE 4

◆ Ministère en charge de l'emploi : le Ministre DIALLA à la rencontre du Patronat

◆ 1ère session du Conseil national d'orientation et de suivi de la Politique nationale de renforcement des capacités

PAGE 5

◆ Secteur privé: vers la mise en place d'un système de suivi des performances économiques

◆ Convention annuelle CFA-AFRIQUE : une première édition porteuse de grandes ambitions

PAGE 6

◆ Obligations constitutionnelles de l'OIT : les acteurs à l'école des stratégies de reporting

Visite du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale au Patronat burkinabé



Le jeudi 17 janvier 2013, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu dans ses locaux le nouveau Ministre de la Fonction Publique du Travail et de la Sécurité Sociale, Monsieur Vincent ZAKANE. Cette visite qui se voulait être une visite de courtoisie et de prise de contact, intervient quelques jours après la prise de fonction de Monsieur ZAKANE à la tête du département du travail. Monsieur le Ministre accompagné de ses principaux collaborateurs a été reçu par le Président du CNPB Monsieur Birahima NACOLMA en présence des membres du Bureau du CNPB et du collège de personnes ressources.

Le Président du CNPB après avoir souhaité la bienvenue au Ministre et à sa délégation l'a félicité pour sa nomination. Poursuivant, il a fait une présentation du CNPB et souhaité que les relations privilégiées

qui ont toujours existées entre le département en charge du travail et le Patronat se renforcent. Pour terminer, il a soumis à l'attention du Ministre quelques préoccupations pour la résolution



desquelles, il a demandé son soutien. Il s'agit entre autres :

- ◆ Du renforcement des capacités en législation sociale des membres de la commission consultative du travail, du comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail, des assesseurs au tribunal du travail et des arbitres du conseil d'arbitrage ;
- ◆ Du respect de la parité entre les représentants employeurs et travailleurs dans la commission consultative du

travail et à la conférence internationale du travail ;

- ◆ De l'accélération de la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) ;
- ◆ Du réaménagement de la réglementation du travail pour tenir compte de la spécificité du secteur minier ;
- ◆ De la création d'un cadre bipartite de concertation Gouvernement/Patronat.

Le Ministre ZAKANE a pour sa part indiqué que sa visite vise à mieux faire connaissance avec le Patronat et à lui traduire sa disponibilité à poursuivre les relations de partenariat dont les bases ont été jetées par ses prédécesseurs. Saluant l'esprit de dialogue et de concertation dont fait constamment preuve le Patronat Burkinabé dans la recherche de solutions aux préoccupations du monde du travail, il s'est dit impressionné par la diversité de sa composition.

Le Ministre a en outre assuré le Patronat burkinabé de sa disponibilité à œuvrer pour la recherche de solutions aux préoccupations émises notamment, celles relatives à la mise en place d'un cadre de concertation entre le Patronat et le Gouvernement à l'image de celui existant entre les syndicats et le Gouvernement. Pour finir, il a rendu un vibrant hommage à l'ensemble des chefs d'entreprises pour leur abnégation et leur sens patriotique.

Lancement de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme de garantie : vers de nouvelles perspectives pour le financement des entreprises



Le Président du Patronat burkinabè, Monsieur Birahima NACOULMA qui présidait la rencontre a rappelé le contexte national marqué depuis une décennie par les difficultés d'accès au financement bancaire par les PME confrontées à l'insuffisance de garantie. L'une des conséquences de cette situation, a-t-il poursuivi, est le fort taux de mortalité des entreprises nouvellement créées dont près de 40% disparaissent avant leur troisième anniversaire.

Le lundi 17 décembre 2012, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) s'est entretenu avec l'équipe de consultants chargés de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une Société de Cautionnement Mutuel (SCM) ou autres mécanismes de garantie. L'objectif de cette étude commanditée par le CNPB avec l'appui technique et financier du Bureau International du Travail (BIT) est d'établir la faisabilité et la viabilité d'un nouveau mécanisme de garantie pour le financement et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME).

Cette rencontre devait permettre au commanditaire et à l'équipe de consultants constituée de Monsieur Bernd BALKENHOL du BIT et de Monsieur Moussa TASSAMBEDO du cabinet LESSOKON, d'harmoniser leurs compréhensions sur certains éléments des termes de référence. Toute chose qui permettra d'aboutir à un rapport qui répond au mieux aux attentes.

Dans ce sens les échanges ont porté sur la définition précise des cibles concernées, la perspective d'une approche basée sur le principe de subsidia-

rité ou de co-garantie entre la nouvelle structure et les structures de garantie existantes, les sources possibles d'approvisionnement du fonds de garantie à créer, la gestion des risques, et les expériences de SCM menées à travers le monde.

Toutefois, avant que certaines de ces réflexions ne soit approfondies dans le cadre de l'étude, le Président du Patronat a tenu à préciser à l'attention des consultants que le mécanisme à définir doit s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les institutions bancaires et les structures de garantie existant au plan national.

Après cette rencontre de cadrage, les consultants iront à la rencontre des structures publiques et privé afin de recueillir les informations essentielles à la réalisation de l'étude.

En attendant l'atelier de validation qui aura lieu dans les mois à venir, force est de reconnaître qu'un pas vient d'être franchi par le Patronat dans la recherche de solutions au financement des PME. Toute chose qui devrait renforcer davantage son leadership sur l'échiquier institutionnel du secteur privé national.

Forum du secteur privé régional sur l'accord de partenariat économique : les organisations patronales ouest africaines harmonisent leurs positions sur les négociations en cours

Le Conseil National du Patronat Burkinabè a participé au forum du secteur privé régional sur «les dimensions économique, sociale et de développement durable de l'Accord de Partenariat Economique Africain de l'Ouest - Union Européenne » tenu à Dakar du 12 au 13 décembre 2012. Ce forum entrait dans le cadre des activités de l'édition 2012 des Assises de l'entreprise que le Conseil National du Patronat du Sénégal organise annuellement. Il a réuni des représentants des organisations patronales membres de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO).

Etaient également présents, des représentants du Bureau International du Travail, de la CEDEAO et de l'UEMOA.

La rencontre avait pour objectif de renforcer les capacités du secteur privé ouest africain dans le suivi des négociations de l'APE et d'harmoniser leur position sur les négociations en cours.

La cérémonie d'ouverture présidée par le Ministre sénégalais du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel a été ponctuée par sept allocutions prononcées respectivement par :

- Monsieur Christian BASSE, Vice président du Conseil National du Patronat du Sénégal,
- Monsieur Francis SANZOUANGO, Conseiller-Sénior pour l'Afrique du Bureau des Activités des Employeurs (ACT/EMP) ;
- Monsieur François MURANGIRA, Directeur de l'Equipe d'Appui Technique au Travail Décent et du Bureau Pays de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'Afrique de l'Ouest ;

- Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE, Commissaire de l'UEMOA chargé du Marché Régional, du Commerce, de la Concurrence et de la Coopération;

- Monsieur BENGA, représentant le Commissaire de la CEDEAO chargé du Commerce, des Douanes, de l'Industrie, des Mines et de la Libre Circulation ;

- Madame Dominique DELLICOUR, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal ;

- Monsieur El Hadji Malick Gakou, Ministre sénégalais du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel.

Plusieurs communications ont été faites au cours de cette rencontre autour de thématiques relatives aux négociations APE telles que :

- L'état d'avancement et les enjeux des négociations de l'APE;
- Les objectifs, les ressources et les disparités du Programme Régional APE pour le Développement (PAPED);
- La mise à niveau des entreprises de la Région Afrique de l'Ouest: L'expérience sénégalaise;
- La vision de l'APE des Organisations d'Employeurs d'Afrique de l'Ouest;
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE): Stratégie de différenciation et de posi-



tionnement des entreprises sur les marchés ouest-africain et européen.

Ces communications ont permis de mettre au même niveau d'information les organisations patronales sur les résultats prévisibles des négociations APE, de favoriser le dialogue sur l'APE régional entre les acteurs du Secteur Privé d'une part et les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA d'autre part, d'arrêter avec les Organisations Patronales les nouvelles stratégies à développer par la FOPAO sur les questions non consensuelles des négociations APE.

Un plaidoyer a été également fait auprès des institutions sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) pour une meilleure implication des organisations patronales dans le processus de négociation de l'APE.

Renforcement des capacités en matière de politiques commerciales



La CEDEAO en collaboration avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce, et de l'Artisanat du Burkina a organisé un atelier de renforcement des capacités inter-institutionnelles en matière de politiques commerciales qui s'est tenu à l'hôtel Splendid de Ouagadougou du 14 au 18 janvier 2013.

Cet atelier présidé par le Directeur Général du Commerce Extérieur Monsieur Nazaire PARE, avait pour objectif de mettre au même

niveau d'information les membres de la Cellule Nationale OMC et de la Commission nationale APE. Il a connu la participation d'une cinquantaine de participants venant de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile et de la CEDEAO. Les travaux se sont déroulés sous forme d'une série de communications faites par des experts nationaux et des experts de la CEDEAO autour de thématiques relatives au processus d'intégration régionale, aux négociations APE, et aux instruments de politiques commerciales.

Les différentes présentations et les échanges ont permis aux participants de saisir l'importance des chantiers communautaires en matière d'intégration économique régionale, de renforcer leurs connaissances sur le schéma de libéralisation des échanges, le TEC CEDEAO, et de cerner les enjeux des différentes négociations que mène la région notamment, les APE.

Ambassade des Pays-Bas : des instruments néerlandais de financement pour le secteur privé

L'ambassade des Pays-Bas a organisé en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie une rencontre d'information et d'échanges sur les instruments néerlandais de financement du secteur privé. C'était le mardi 29 janvier 2013 à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie. L'objectif de cette rencontre était de présenter trois instruments de financement du Programme des pays Bas aux opérateurs économiques du Burkina : le Programme PSI, le Matchmaking Facility (MMF) et le PUM.

Le PSI est un programme visant à générer la croissance économique et le développement. Il donne aux entreprises l'opportunité de nouer un partenariat avec les entreprises locales et des entreprises hollandaises, ce qui leur permet de découvrir de nouveaux savoirs et de nouvelles techniques. Ce programme investit dans les projets innovants et à risques pour éviter la concurrence déloyale aux entreprises déjà présentes sur le marché local. Il réduit les coûts financiers en remboursant 50% des coûts d'investissement de l'entreprise.

Le deuxième instrument, le MMF permet de

mettre en relation une PME Burkinabé avec un partenaire néerlandais. Le MMF choisit un consultant doté d'un bon réseau et des compétences liées au secteur d'activité de la PME. Une PME peut participer à cet instrument à condition d'avoir une base financière solide, d'employer au moins 10 personnes, d'être immatriculée au registre du commerce.

Le troisième instrument, le PUM, est un mécanisme qui permet aux entreprises de disposer de l'accompagnement d'un réseau de près de 3750 experts seniors ayant au moins 30 ans d'expériences en entreprise. Ces experts aident les PME au moyen des sessions de formations gratuites et des conseils pratiques. Pour bénéficier des services du PUM, l'entreprise fait une demande d'aide avec l'appui technique du représentant local du PUM. Les experts PUM aident les entreprises à améliorer la qualité de leurs produits ou les marges bénéficiaires, à trouver des méthodes de productions rapides et à développer leurs connaissances en gestion et cela, sans frais à part la prise en charge de l'hébergement et de la restauration de l'expert.

2^{ème} Session du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail

Du 27 au 28 décembre 2012, s'est tenue dans la petite salle du dialogue social sise à l'immeuble Baonghin, la deuxième session du Comité Technique National Consultatif de Sécurité et Santé au Travail (CTNCSST) au titre de l'année 2012.

En rappel, le CTNCSST est une institution tripartite prévue par le Code du travail en son article 410, chargée d'émettre toutes suggestions et tout avis sur la réglementation en matière de sécurité et santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Au-delà de l'adoption du procès verbal de la dernière session du comité, cette session avait principalement pour ordre du jour l'examen de quatre (04) projets de textes. Il s'agit du projet de décret portant création, attributions et composition d'une coordination nationale et des coordinations régionales des comités de sécurité et santé au travail, du projet d'arrêté portant fonctionnement de la coordination nationale des comités de sécurité et santé au travail, du projet d'arrêté portant fonctionnement des coordinations régionales des comités de sécurité et santé au travail, du projet d'arrêté conjoint portant organisation, fonctionnement et moyens d'actions des services de santé au travail.

Pendant deux jours, les Commissaires ont ainsi passé en revue les différents projets de textes qu'ils ont adoptés à l'unanimité, après avoir apporté les amendements nécessaires et suffisants pour éclairer l'autorité compétente dans la prise de décision.

Dans l'ensemble, le Comité a salué l'initiative et la pertinence des différents projets de textes qui viendront consolider le corpus des textes d'application du code du travail dans notre pays.

Ministère en charge de l'emploi : le Ministre DIALLA à la rencontre du Patronat



félicité le Ministre pour l'initiative de cette rencontre, première du genre depuis la création de ce département en 2006.

Il a indiqué que le CNPB participe à nombre de projets et programmes, de cadres de concertation et de décision sur les questions d'emploi et de formation professionnelle tels que le Conseil National de

l'Emploi et

de la Formation Professionnelle, le comité de pilotage du Programme de Spécial de Création d'Emploi (PSCE), la Commission de contrôle des compétences professionnelles, le Conseil d'administration de l'Agence Nationale Pour l'Emploi etc...



Le Ministre de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, Docteur Basga Emile DIALLA a eu une rencontre de prise de contact avec les principaux partenaires de son département le mardi 28 janvier 2013 à la salle de conférence du Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou. Nommé à la tête de ce Ministère à la suite du remaniement ministériel intervenu le 2 janvier 2013, le nouveau ministre a souhaité cette rencontre afin d'avoir le soutien de ses partenaires et aussi recueillir leurs suggestions pour une meilleure collaboration.

La délégation du Patronat par la voix de son Président Monsieur Birahima NACOULEMA a

Saisissant l'occasion de cette rencontre, il a exprimé quelques attentes du Patronat relatives entre autres :

- ◆ Au reversement intégral de la taxe patro-

nale d'apprentissage au FAFPA ;

- ◆ A la relecture des statuts du FAFPA pour une meilleure représentativité du secteur privé dans sa gouvernance ;
- ◆ A la mise en place d'un dispositif de veille pour anticiper les besoins en qualifications et en ressources humaines ;
- ◆ A la mise en place de mesures incitatives en faveur des entreprises pour encourager la création d'emploi et l'offre de stages.

Pour finir, il a souhaité que le partenariat entre le Ministère en charge de l'emploi et le patronat se renforce puis a exprimé la disponibilité de l'organisation d'employeurs à accompagner le

nouveau Ministre dans ses fonctions.

Etaient également présent à cette réunion de prise de contact d'autres structures partenaires du Ministère telles que la Chambre des métiers de l'artisanat, les organisations du secteur informel, les organisations syndicales de travailleurs.

1ère session du Conseil national d'orientation et de suivi de la Politique nationale de renforcement des capacités

Le vendredi 14 décembre 2013, s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction générale de la coopération (DGCOOP) la première session du Conseil national d'orientation et de suivi de la Politique nationale de renforcement des capacités (PNRC). Suite à l'adoption de la PNRC par décret n°2010-145/PRES/PM/MCPF du 08 avril 2010, le Gouvernement a entrepris l'élaboration d'un plan d'actions en vue de son opérationnalisation.

C'est pour atteindre cet objectif qu'a été mis en place un Conseil national d'orientation présidé par le Secrétaire général du ministère en charge de l'économie et des finances et constitué en outre des représentants des autres départements ministériels, du CAPES, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé.

Après le mot introductif du Directeur Général de l'économie et de la planification, représentant le Secrétaire général du ministère de l'économie et des finances, les travaux ont consisté en une présentation succincte de la politique, suivie de la présentation du plan d'actions et des amendements et apports des conseillers.

S'agissant de la politique nationale de renforcement des capacités (PNRC), elle traduit la volonté du Gouvernement de relever les défis de la croissance et du développement durable à travers la vision suivante : « *Des capacités institutionnelles, humaines et matérielles suffisamment renforcées pour apporter une valeur ajoutée et contribuer pleinement au progrès économique et social du Burkina Faso* ». La PNRC est bâtie autour de quatre axes stratégiques qui concourent ensemble à l'atteinte des objectifs de renforcement des capacités institutionnelles et matérielles ainsi qu'à la consolidation du capital humain dans les secteurs public et privé.

Pour sa mise en œuvre, un projet de plan d'actions couvrant la période 2013-2015 a été élaboré sur la base d'une approche participative qui a impliqué une grande partie des acteurs concernés. Suivant les quatre axes de la PNRC, ce projet de plan d'actions est un ensemble d'activités regroupées en programmes, hiérarchisées et chiffrées assorties de résultats et d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Au-delà de sa dimension d'outil d'opérationnalisation de la PNRC, le projet de plan d'actions se veut être aussi un véritable instrument de plaidoyer pour la mobilisation

des ressources financières au sein des structures ayant proposé des actions de renforcement de capacités.

Les échanges qui ont suivi ces deux présentations ont consisté en des amendements du draft du Plan d'actions, des contributions, et surtout des compléments d'informations pour certains membres ayant pris le processus d'élaboration en cours. A ces représentants, il a été accordé un délai en vue de la proposition d'activités en matière de renforcement des capacités.

Dans l'ensemble, les échanges ont permis de relever non seulement la nécessité de veiller à la cohérence des activités avec les actions prioritaires définies, mais aussi de mettre un accent particulier sur la constitution de points focaux au sein de chaque structure en vue de faciliter le suivi évaluation.

En termes de perspective, les commissaires se sont penchés sur la définition d'un chronogramme relatif aux différentes étapes indispensables à la validation du projet de plan d'actions de la PNRC.

Secteur privé: vers la mise en place d'un système de suivi des performances économiques



Directeur Général de la Promotion de l'Entreprise, Monsieur Hyppolyte DAH, a permis aux consultants de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) de rappeler le contexte de l'étude et de présenter les indicateurs du climat des affaires et de suivi des performances économiques du secteur privé.

La salle de conférence de la Direction Générale de la Coopération (DGCOOP) a abrité le mardi 22 janvier 2013 un atelier de restitution de l'étude sur la mise en place d'un système de suivi des performances économiques du secteur privé. Cette étude réalisée par le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (MICA) avec l'appui financier de la Banque Mondiale, avait pour objectif de définir des indicateurs de suivi des performances économiques du secteur privé et du climat des affaires.

L'atelier qui était placée sous la présidence du

Les indicateurs de suivi du climat des affaires retenus tiennent compte du score sur l'environnement des affaires, la stabilité macroéconomique, le crédit intérieur fourni au secteur privé et le taux d'électrification. En effet, le score sur l'environnement des affaires exprime le degré de satisfaction des responsables d'entreprises par rapport au climat des affaires. L'étude a montré que sur 200 entreprises enquêtées, le score global est de 3,9/10, ce qui est nettement en dessous de la moyenne. Ce résultat indique que les chefs d'entreprises sont insatisfaits de l'environnement des affaires au Burkina. Cela serait dû à la persistance de la fraude et de la

corruption.

Quand aux indicateurs de suivi des performances économiques du secteur privé, l'analyse s'est focalisée sur le nombre d'entreprises formelles en cessation d'activité, la proportion des grandes entreprises dans les entreprises formelles, le nombre d'emplois permanents nets créés, l'indice de production industrielle et la proportion des entreprises ayant une certification ISO.

La présentation de l'étude par l'équipe de consultants a été suivie de nombreux échanges fort enrichissants au cours desquels les participants ont proposé des indicateurs supplémentaires tels que :

- ◆ le coût du mètre carré d'une parcelle en zone industrielle ;
- ◆ l'accès au financement ;
- ◆ l'indice de diversification de l'économie.

Il faut saluer l'initiative de cette étude qui permettra au Burkina de disposer d'un dispositif statistique fiable pour mesurer et apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la performance des entreprises et partant, leur contribution au développement du pays.

Le cabinet CFA-AFRIQUE a organisé le 16 Janvier 2013 dans la salle de Conférences de l'Hôtel Palm Beach la Convention Annuelle CFA-AFRIQUE. Cette première édition au delà de la traditionnelle présentation des mesures fiscales de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat gestion 2013, se voulait un cadre d'échanges fructueux entre les professionnels du monde des affaires, les consultants, les représentants de structures d'appui au secteur privé et les représentants de l'administration fiscale en vue de la résolution des préoccupations récurrentes en matière fiscale.

La méthodologie utilisée consistait à susciter un regard croisé sur le bilan de l'année fiscale écoulée et l'actualité fiscale vue sous l'angle des mesures fiscales de la loi de finances 2013 afin de dégager des perspectives pour l'amélioration de la législation fiscale.

La première présentation qui portait sur le bilan fiscal de l'année 2012 a été modeste en termes de contenu dans la mesure où elle s'est réduite, pour cette première édition, à établir la cartographie des principaux chefs de redressement fiscal.

A ce titre, et comme l'a relevé Monsieur Roger LANOU, le Chef du Département Juridique du Cabinet, les principaux chefs de redressement fiscal au titre de l'année 2012 portaient sur les impôts sur les salaires, les retenues à la source

sur les sommes versées aux prestataires étrangers, la TVA, les BIC, l'IS, l'IRC et l'IRVM, l'obligation de paiement par les moyens scripturaux.

Pour chacun des griefs que l'administration fiscale reproche aux contribuables, l'expert du cabinet a donné son appréciation avant de faire

des recommandations dont la mise en œuvre devrait certainement permettre aux chefs d'entreprise d'éviter lesdits chefs de redressement à l'avenir.

Suite à cette communication, le Directeur Général du cabinet le Dr Bréhima GUIRE a procédé au commentaire des innovations consacrées par les dispositions fiscales de la loi de finances 2013 qui sont entre autres :

- ◆ la suppression de la double limitation pour la déduction des rémunérations dues ou versées par une personne morale domiciliée ou établie au Burkina Faso à des prestataires non-résidents ;
- ◆ l'extension du champ d'action des CGA aux personnes morales ;
- ◆ la limitation du droit à déduction des crédits d'impôts aux seuls impôts directs d'Etat ;
- ◆ la réduction de la base d'imposition et le changement de l'exercice de référence dont

les éléments servent à la liquidation de l'impôt ;

- ◆ la mise en cohérence des termes de l'article 251 du code des impôts avec les dispositions légales régissant l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que celles de la loi instituant l'impôt sur les sociétés ;

- ◆ l'exonération du droit de douane et de la TVA à l'importation ainsi que la vente en régime intérieur des équipements d'énergie so-

laire.

Ces commentaires ont permis de comprendre l'objectif de clarification et d'amélioration de la législation fiscale nationale visé par la réforme, mais aussi d'en percevoir les insuffisances. A la lumière des préoccupations soulevées par les participants, force est de constater que malgré les avancées réalisées, beaucoup reste encore à faire.

Aussi, conscient du fait que la caractéristique d'une bonne fiscalité repose sur son opérationnalité, le premier responsable du Cabinet CFA-AFRIQUE, soutenu en cela par les acteurs du secteur privé et le Patronat burkinabè ont saisi cette occasion pour faire un plaidoyer à l'endroit de l'administration fiscale dans le sens d'une plus grande communication avec le monde des affaires et une amélioration progressive de la législation fiscale.

Convention annuelle CFA-AFRIQUE : une première édition porteuse de grandes ambitions



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf
Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat
burkinabè

Directeur de Publication
Philomène YAMEOGO

Rédacteurs
Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page
Wenceslas BANCE

Publication
Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

* *
*

Obligations constitutionnelles de l'OIT : les acteurs à l'école des stratégies de reporting



travail a organisé le présent atelier d'information et de sensibilisation en collaboration avec le BIT. »

Suivant cet objectif, les travaux ont été marqués par une série de communications qui ont permis d'initier les participants au système de l'Organisation internationale du travail, de faire l'état des lieux sur les conventions ratifiées par le Burkina Faso et la situation actuelle de notre pays en matière de reporting.

Du 12 au 15 décembre 2012, la salle de conférences de Loumbila Beach, a servi de cadre à l'atelier d'information et de sensibilisation sur les obligations constitutionnelles des Etats membres de l'OIT sur le reporting. La cérémonie d'ouverture de cette rencontre qui a réuni les mandants tripartites de l'OIT (Employeurs, Travailleurs, Représentants de l'Administration du travail), ainsi que des spécialistes de Bureau International du Travail (BIT) de Dakar et du Burkina a été présidée par Monsieur Koudbi SINARE, Secrétaire général du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale.

Les trois interventions qui ont marqué cette cérémonie, ont été l'occasion de rappeler non seulement la pertinence mais aussi la nécessité de cet atelier qui s'inscrit dans le cadre du processus de renforcement des capacités des acteurs nationaux afin de leur permettre de mieux faire face à leurs obligations constitutionnelles vis-à-vis de l'OIT.

En effet, comme l'a souligné le Secrétaire général du Ministère dans son discours d'ouverture, « *c'est pour trouver une juste réponse aux difficultés liées à la production des rapports et conforter la volonté des autorités gouvernementales de respecter tous les engagements auxquels le Burkina a souscrit, que le département en charge du*

A titre illustratif, relativement aux quarante deux (42) conventions ratifiées par le Burkina Faso, seuls vingt sept (27) rapports ont été transmis à ce jour, sur les trente (30) demandés et ce, indépendamment des délais prescrits.

Au nombre des difficultés relevées par le Directeur des relations et des normes internationales du travail, Monsieur Roland SAVADOGO, figure la lenteur liée au processus de rédaction des rapports, la faible appropriation du processus par les acteurs tripartites concernés en matière de reporting et l'absence d'un cadre formel de concertation conformément à l'esprit de la convention n°144.

En vue de pallier ces nombreuses difficultés et pour mieux garantir la régularité et la qualité dans la production des rapports, les participants ont fait les recommandations suivantes :

- la mise en place du comité technique national de consultation tripartite sur les normes internationales du travail ;
- le renforcement des capacités des points focaux pour mieux renseigner les différents questionnaires des experts du BIT ;
- la mise en place de points focaux au sein des différents ministères et des organisations d'employeurs et de travailleurs ;
- l'association des services des statistiques aux points focaux.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant
« patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf